



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



# **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022**

**SENAT**

---

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

---



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

---

**SÉNAT**

# Sommaire

LISTE DES ACRONYMES.....	4
SYNTHÈSE.....	5
STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES 2022.....	6
LE SENAT EN CHIFFRES .....	7
NOTE INTRODUCTIVE .....	8
PARTIE 1 : LES ORGANES DU SENAT.....	10
I. <i>La composition du Bureau du Sénat .....</i>	11
II. <i>Les Commissions Permanentes et leurs Présidents .....</i>	12
III. <i>La Conférence des Présidents.....</i>	12
PARTIE 2 : LES SESSIONS DE L'ANNEE 2022 .....	13
I. <i>Les réunions du Bureau .....</i>	16
II. <i>Les réunions de la Conférence des Présidents .....</i>	16
III. <i>Les réunions des Commissions (travaux en commission) .....</i>	17
IV. <i>Les séances publiques .....</i>	20
PARTIE 3 : LES AUTRES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES .....	25
I. <i>La diplomatie parlementaire.....</i>	26
II. <i>La Coopération interparlementaire : Visite du Sénat ivoirien au Sénat français .....</i>	28
III. <i>Les rencontres entre le Sénat et l'Assemblée nationale .....</i>	30
IV. <i>La participation du Sénat aux JPOIR 2022 .....</i>	32
V. <i>L'accompagnement des collectivités territoriales : Séance de travail avec une mission d'investisseurs Coréens.....</i>	33
VI. <i>La création d'un caucus des femmes Sénateurs .....</i>	33
VII. <i>Le renforcement des capacités .....</i>	34
HOMMAGES.....	36
CONCLUSION .....	37
ANNEXES .....	39
PHOTOTHEQUE.....	59

# **LISTE DES ACRONYMES**

ARDCI	: Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
ASCAD	: Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines
CAEF	: Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGICT	: Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales
CASC	: Commission des Affaires Sociales et Culturelles
CNDH	: Conseil National des Droits de l'Homme
CREIHCI	: Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire
CRSTE	: Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement
CSD	: Commission de la Sécurité et de la Défense
DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
PDCI-RDA	: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain
RHDP	: Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix
UE	: Union Européenne
UVICOCI	: Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

# SYNTHÈSE

Le présent rapport présente l'ensemble des activités menées par le Sénat au cours des **sessions extraordinaire (1) et ordinaire (1)** de l'année 2022.



## Travaux législatifs :



heures 56 minutes  
de travail parlementaire



Réunions du Bureau



Conférences des  
Présidents



Réunions de Commissions



Séances publiques



Projets de loi adoptés



## Autres activités institutionnelles :

- Renforcement du cadre de collaboration avec l'Assemblée nationale ;
- Coopération et diplomatie parlementaire ;
- Création d'un Caucus des femmes Sénatrices ;
- Renforcement des capacités des Sénateurs et du personnel administratif.

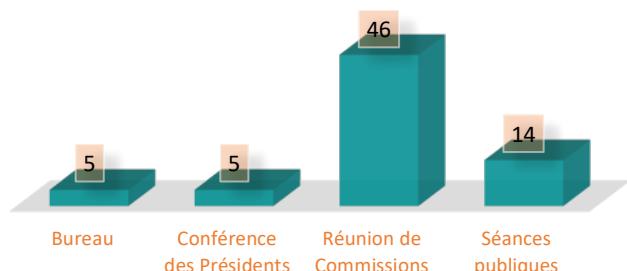


## Administration du Sénat :

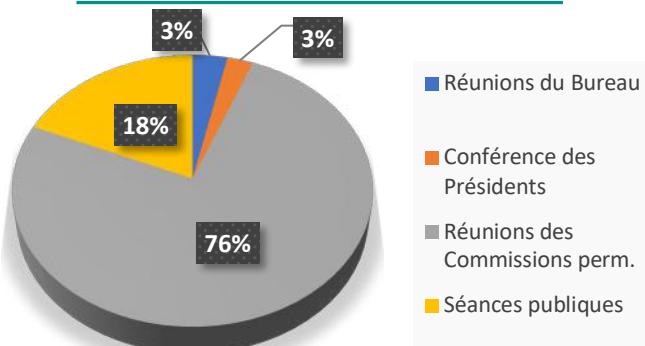
- Moyenne d'âge du personnel administratif et technique : 45 ans.

# STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES 2022

## RÉUNIONS ET SEANCES EN 2022



## Durée de travail en 2022

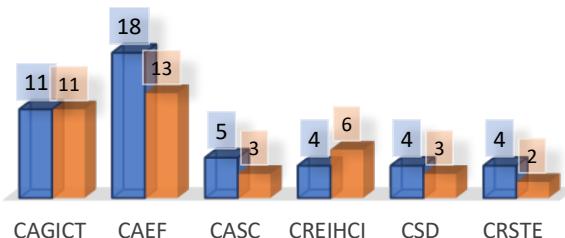


	Nombre de réunions et séances en 2022	Temps de travail		Taux de présence
		Durée	%	
Réunions du Bureau	05	06h32mn	3%	68%
Conférence des Présidents	05	04h50mn	3%	84%
Réunions de Commissions	46	144h14mn	76%	80%
Séances publiques	14	35h20mn	19%	86%
Total	70	190h56mn	100%	81%

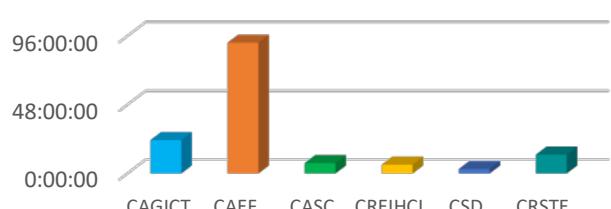
76% du temps de travail des Sénateurs s'est déroulé au sein des Commission permanentes.

## Commissions permanentes

- Nombre de séances des Commissions permanentes en 2022
- Nombre de projets de loi examinés en 2022



## Durée de travail des Commissions permanentes en 2022



Commissions permanentes	Nombre de réunions	Durée de travail	Taux de présence	Nombre de projets de loi examinés
CAGICT	11	23h18mn	73%	11
CAEF	18	91h18mn	87%	13
CASC	05	07h14mn	69%	03
CREIHCI	04	06h08mn	87%	06
CSD	04	03h07mn	78%	03
CRSTE	04	13h09mn	75%	02
Total	46	144h14mn	80%	38

# LE SENAT EN CHIFFRES



## Les Sénateurs

**99 en fonction** (*à la date de clôture de la session ordinaire 2022*)

Elus : 66 dont 9 femmes (14%)

Nommés : 33 dont 12 femmes (36%)

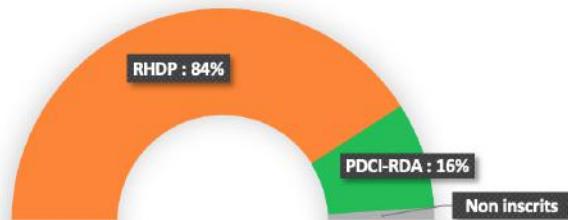
Sur les 99 Sénateurs, il y a **21 femmes** (21%) et **78 hommes** (79%).

## Les Groupes parlementaires

RHDP : 82 inscrits, soit 84%

PDCI-RDA : 16 inscrits, soit 16%

Non-inscrits : 01



NB : Les Sénateurs non-inscrits dans les groupes parlementaires ne sont pas pris en compte dans le calcul proportionnel.

## Le Bureau

Le Bureau du Sénat compte dix-sept (17) membres. Les sièges sont repartis comme suit :

- RHDP : **14 sièges**
- PDCI-RDA : **03 sièges**

Concernant le genre, le Bureau actuel du Sénat compte :

- **10 hommes** (59%) ;
- **07 femmes** (41%).

Sur les six (6) vice-présidents, **quatre (04) sont des femmes** (67%).



# NOTE INTRODUCTIVE



**L**a création du Sénat constitue une avancée majeure dans le renforcement de la démocratie participative en Côte d'Ivoire, notamment au sein de la représentation nationale.

Le Sénat contribue, aux côtés de l'Assemblée nationale, à l'amélioration de la qualité de la loi qui, doit constituer un gage de justice, de cohésion sociale et d'unité nationale.

L'année 2022 a été très productive à l'instar des années précédentes.

En effet, **au titre du vote de la loi**, notre Institution a adopté au total **trente-huit (38) projets de loi** dont onze (11) durant la session extraordinaire convoquée du 14 février au 07 mars 2022 et vingt-sept

(27) projets de loi au cours de la session ordinaire 2022.

Au titre du contrôle de l'action gouvernementale et de l'évaluation des politiques publiques, le Sénat a organisé six (06) séances d'information parlementaires sur des thématiques d'ordre économique et social.

Il convient de relever que le Sénat et l'Assemblée nationale disposent désormais d'un guide d'évaluation des politiques publiques. Ce guide, réalisé avec la collaboration de l'Union Européenne, marque une avancée notable dans la mise en œuvre de cette mission complexe.

Le gouvernement a présenté devant le Parlement un projet de loi dans le souci

d'implémenter l'évaluation des politiques publiques dans toute l'administration ivoirienne et d'en encadrer la mise en œuvre. Après examen par le Sénat, ce projet de loi, renvoyé à l'Assemblée nationale en seconde lecture, a été définitivement adopté.

**Au titre de la diplomatie parlementaire,** je voudrais rappeler la visite du Sénat d'une forte délégation de Sénateurs, les 24 et 25 octobre 2022, au Sénat de la République française.

Cette mission a permis de donner une impulsion et une orientation nouvelles à notre coopération bilatérale, pour l'adapter aux besoins nouveaux de nos deux Institutions.

A cette occasion, en séance publique, le Sénat français a rendu un hommage mémorable à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat français, a indiqué notamment que le

Président Alassane OUATTARA est le seul magistère sur lequel repose véritablement la stabilité de la sous-région ouest africaine.

Il convient par ailleurs de relever l'excellence des rapports entre le Sénat et l'Assemblée nationale avec qui nous disposons désormais d'un cadre de collaboration en vue d'une plus grande synergie d'actions entre nos Institutions.

Le présent rapport annuel du Sénat retrace l'ensemble des activités réalisées par l'Institution au cours de l'année 2022.

Pour une meilleure organisation des informations, il se structure en trois grandes parties, notamment les organes du Sénat (I), les sessions de l'année 2022 (II) et les autres activités institutionnelles (III).

*Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO*



## PARTIE 1 : LES ORGANES DU SENAT

Conformément à son Règlement, le Sénat dispose de plusieurs organes qui sont :

- le Bureau ;
- la Conférence des Présidents ;
- les Commissions permanentes, au nombre de six (6).

La composition du Bureau tient compte de la configuration politique (art 7 du Règlement). A ce sujet, le Sénat compte deux (2) groupes parlementaires répartis comme suit :

- le RHDP avec quatre-vingt-deux (82) membres ;
- le PDCI-RDA avec seize (16) membres ;

NB : un (1) Sénateur n'appartient à aucun groupe parlementaire.

## I. La composition du Bureau du Sénat



M. Jeannot AHOUSOU-KOUADIO (RHDP)  
**Président**

### Les six (6) Vices-Présidents



Mme Sara FADIKA SAKO (RHDP)



M. SILUE Kagnon A. (RHDP)



Mme BOBI ASSA E. (PDCI-RDA)



Mme FANNY M. Chantal (RHDP)



M. OLLO A. Germain (RHDP)



Mme DIABY Makani (RHDP)

### Les deux (2) Questeurs



M. COULIBALY Yaya (RHDP)



Mme DELON Catherine Epse LONGUET (RHDP)

### Les Secrétaires



Mme BAMBA Sogona  
Epse ARNAULT (RHDP)



Mme COULIBALY Epse  
OUATTARA Maman  
(RHDP)



M. AGBAHI Djodan  
Félicien (RHDP)



M. N'DOHI Yapi Raymond  
(PDCI-RDA)



M. KOUASSI Allomo O  
(RHDP)



M. DEHE Paul  
(RHDP)



M. AMOIKON K. Banga  
(PDCI-RDA)



M. GUEYE Boniface  
(RHDP)

## II. Les Commissions Permanentes et leurs Présidents



M. ABDOULAYE Tano  
Président de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)



M. KOUMOUE Koffi Moïse  
Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)



M. COFFI Michel Benoît  
Président de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)



Mme TOURE Epse DIABATE Manindja  
Présidente de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)



Mme KOULIBALY Mariam Fétégué  
Présidente de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)



M. OUATTARA Bakary  
Président de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

## III. La Conférence des Présidents

Elle est constituée :

- du Président du Sénat ;
- des vice-Présidents ;
- des Présidents des Commissions permanentes ;
- des Présidents des Groupes parlementaires.

### Les Présidents des groupes parlementaires



M. DJOUHA Kéhi Edouard  
(RHDP)



M. COCAUTHREY Alain  
(PDCI-RDA))



## PARTIE 2 : LES SESSIONS DE L'ANNEE 2022

## 2022, une année riche en activités

L'année 2022 a été marquée par la tenue de deux (2) sessions :

- une session extraordinaire ;
- une session ordinaire.

Le mardi 04 janvier 2022, le Sénat a été saisi, par le Président de la République, pour l'examen de onze (11) projets de loi. Ainsi, **une session extraordinaire a été ouverte, par le Président du Sénat, du lundi 14 février au lundi 07 mars 2022**, conformément à l'article 95 alinéa 1 de la Constitution qui encadre les conditions de convocation d'une session extraordinaire.

**La session ordinaire, quant à elle, a été ouverte le mardi 12 avril 2022** à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, conformément à l'article 94 nouveau alinéa 1 et 3 de la Constitution et de l'article 3 du Règlement du Sénat.



Cette cérémonie solennelle s'est déroulée en présence de M. Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentant le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, de plusieurs Présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement, du corps diplomatique, des autorités administratives locales, des Chefs traditionnels ainsi que plusieurs autres personnalités.

Au cours de son allocution, le Président du Sénat a traduit la reconnaissance de l'Institution au Chef de l'Etat pour ses efforts inlassables en faveur de l'accompagnement du Sénat dans l'accomplissement de ses missions. Il a, par ailleurs, salué l'ensemble des Sénateurs pour leur dévouement à la tâche et les a exhortés à poursuivre leurs efforts pour le rayonnement de l'Institution.

Pour cette cinquième année de la première législature, le Président du Sénat a dévoilé les objectifs qui sont de trois (3) ordres.

Premièrement, le Sénat entend démarrer avec la réalisation de ses missions de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire d'une part, et d'évaluation des politiques publiques d'autre part.

Deuxièmement, il a assuré que le Sénat s'inscrivait dans une démarche d'accompagnement des trois (3) actions prioritaires du Gouvernement pour l'année 2022 définies par le Président de la République à l'occasion de son adresse à la Nation, le 31 décembre 2021, à savoir : la transformation de notre économie et l'amélioration des conditions de vie de chacun de ses habitants, l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que la bonne gouvernance.

Enfin, il a annoncé que le Sénat entendait exercer sa mission de contrôle de l'action du Gouvernement à travers des moyens tels que les questions orales sur des sujets d'intérêt national, notamment l'éducation et l'urbanisation.

**La session ordinaire 2022 a été close le jeudi 22 décembre 2022**, en présence de plusieurs Présidents d'Institutions, de membres du corps diplomatique et d'autorités politiques et administratives.

\*  
\* \* \*

## LES ACTIVITES LEGISLATIVES DES SESSIONS 2022

Au cours des sessions extraordinaire et ordinaire 2022, le Sénat a organisé **soixante-dix (70) séances** pour un total de **190 heures 56 minutes** de travail législatif comprenant :

- des réunions du Bureau, au nombre de cinq (05) ;
- des réunions de la Conférence des Présidents, au nombre de cinq (05) ;
- des réunions de Commissions permanentes, au nombre de quarante-six (46) ;
- des Séances publiques, au nombre de quatorze (14).

Le tableau ci-après retrace et compare les activités législatives 2022 à celles de 2021.

Types de réunion	Nombre			Durées		
	2021	2022	Var.	2021	2022	Var.
Réunions du Bureau	04	05	+01	04:43:00	06:32:00	+01:49:00
Conférence des Présidents	02	05	+03	01:10:00	04:50:00	+03:40:00
Commissions permanentes	29	46	+17	145:37:00	144:14:00	-01:23:00
Séances publiques	11	14	+03	25:47:00	35:20:00	+09:33:00
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>70</b>	<b>+24</b>	<b>177:17:00</b>	<b>190:56:00</b>	<b>+13:39:00</b>

## I. Les réunions du Bureau

Le Bureau, cet organe suprême du Sénat, a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat, ainsi que pour organiser et assurer la haute direction de ses services, dans les conditions déterminées par le Règlement de l’Institution.

Le Bureau du Sénat a tenu **cinq (05) réunions** au cours de l’année 2022 pour un temps de travail de **06 heures 32 minutes**, avec un taux de présence de ses membres de **68%**.



## II. Les réunions de la Conférence des Présidents

Présidée par le Président du Sénat, la Conférence des Présidents comprend les vice-Présidents, les Présidents de groupes parlementaires ou leurs délégués en cas d’empêchement, les Présidents des Commissions permanentes ou leurs Vice-Présidents en cas d’empêchement, et les Présidents des Commissions spéciales intéressées.

La mission de la Conférence des Présidents est de proposer l’ordre du jour des travaux qui est par la suite soumis à l’approbation du Sénat (art 38 et 39 Règlement). La Conférence des Présidents s’est réunie **cinq (5) fois** durant la session ordinaire 2022 pour une durée totale de travail de **04 heures 50 minutes**.

Le taux de présence moyen de ses membres a été de **84%**.



### III. Les réunions des Commissions (travaux en commission)

Quarante-six (46) réunions de Commissions permanentes du Sénat ont été tenues pour l'examen et l'adoption de trente-huit (38) projets de loi. Ces réunions ont également permis aux Sénateurs de recevoir le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu devant la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) pour la préparation du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025. Enfin, les séances d'information parlementaire ont été organisées devant les Commissions permanentes.

L'ensemble des travaux dans les commissions a duré **144 heures 14 minutes**. Le taux moyen de présence des Sénateurs pendant les travaux en Commissions a été de **80%**.

La situation spécifique de chaque Commission est retracée dans le tableau ci-après :

N°	Commissions permanentes	Nombre de réunions	Durée de travail	Taux de présence	Nombre de lois examinées
1	Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)	11	23h18mn	73%	11
2	Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)	18	91h18mn	87%	13
3	Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)	05	07h14mn	69%	03
4	Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)	04	06h08mn	87%	06
5	Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)	04	03h07mn	78%	03
6	Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)	04	13h09mn	75%	02
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>144h14mn</b>	<b>80%</b>	<b>38</b>

## ► Les représentants du Président de la République devant le Sénat

Hormis la présentation du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2023, la répartition des représentants du Président de la République par nombre de projets de loi présentés au cours des sessions de l'année 2022 s'illustre comme suit :

N°	Représentants du PR au cours de l'année 2022	Nombre de projets de loi présentés
1	<b>M. Sansan KAMBILE</b> , Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme	10
2	<b>M. Moussa SANOGO</b> , Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat	08
3	<b>Mme KANDIA Kamissoko Camara</b> , Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	05
4	<b>Général Vagondo DIOMANDE</b> , Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	03
5	<b>M. Téné Birahima OUATTARA</b> , Ministre d'Etat, Ministre de la Défense	03
6	<b>M. Amadou COULIBALY</b> , Ministre de la Communication et des Médias	02
7	<b>M. Kobenan Kouassi ADJOUMANI</b> , Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural	01
8	<b>Mme Niale KABA</b> , Ministre du Plan et du Développement	01
9	<b>M. Mamadou Sangafowa COULIBALY</b> , Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie	01
10	<b>M. Paulin Claude DANHO</b> , Ministre des Sports	01
11	<b>M. Pierre DIMBA</b> , Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	01
12	<b>M. Koffi N'GUESSAN</b> , Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	01
13	<b>M. Alcide DJEDJE</b> , Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de l'intégration africaine et de la diaspora, chargé de l'intégration africaine	01
<b>Total</b>		<b>38</b>

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2023, le Sénat a reçu les membres du Gouvernement, au nombre de trente-trois (33) du 13 au 16 décembre 2022.

**Le Sénat a adopté les crédits ouverts pour l'ensemble de ces départements ministériels qui ont présenté un total de cent quatre-vingt-sept (187) programmes.**

## ➔ Les séances d'information parlementaire

L'année 2022 a été marquée par **six (06)** séances d'information parlementaire pour une durée totale de **19 heures 27 minutes**.

### Lundi 04 juillet 2022

Thème : « La valorisation des matières premières : quel impact pour l'emploi ? »

Invité : **M. Jean-Marie ACKAH**, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)



### Lundi 1er août 2022

Thème : « La sécurisation foncière urbaine »

Invité : **M. Bruno Nabagné KONÉ**, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme



### Mardi 02 août 2022

Thème : « Le foncier rural »

Invité : **M. Léon Désiré ZALO**, Conseiller au Conseil d'État



### Vendredi 16 septembre 2022

Thème : Présentation de la stratégie de développement touristique dénommée « Sublime Côte d'Ivoire »

Invité : **M. Siandou FOFANA**, Ministre du Tourisme



### Jeudi 22 septembre 2022

Thème : « la politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire »

Invité : **M. Kobenan Kouassi ADJOUMANI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural



### Vendredi 07 octobre 2022

Thème : « Les produits biocides, quelle réglementation pour une utilisation contrôlée en Côte d'Ivoire ? »

Invité : **M. Kobenan KOUASSI ADJOUMANI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, **M. Souleymane DIARRASSOUBA**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et **M. Jean-Luc ASSI**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

#### IV. Les séances publiques

**L**e Sénat a tenu, au cours de ses sessions extraordinaire et ordinaire 2022, **quatorze (14) séances plénières** pour une durée totale de **35 heures 20 minutes**. Cinq (5) d'entre elles ont permis à la chambre de délibérer sur les **projets de loi** dont le Sénat a été saisi par le Président de la République. Les autres séances plénières ont été de plusieurs ordres : séances plénières d'ouverture et de clôture des sessions et séances plénières d'approbation des ordres du jour des travaux.



Les séances publiques de délibération ont abouti à l'adoption de **trente-huit (38) projets de loi** listés dans le tableau ci-dessous :

N°	Libellés	Adopté le
1	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole sur la lutte contre la corruption de la CEDEAO	07 mars
2	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2021-431 du 08 septembre 2021 portant création d'une Académie internationale de Lutte contre le Terrorisme	07 mars
3	Projet de loi modifiant la loi N°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de Procédure Pénale	07 mars
4	Projet de loi portant création, compétence, organisation et fonctionnement du pôle pénal économique et financier	07 mars
5	Projet de loi organique fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Médiateur de la République	07 mars
6	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance 2021-755 du 1er décembre 2021 portant modification de la loi organique N°2018-867 du 19 novembre 2018 déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel	07 mars
7	Projet de loi organique déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature	07 mars
8	Projet de loi organique déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Constitutionnel	07 mars
9	Projet de loi portant statut de la Magistrature	07 mars
10	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2021-433 du 08 septembre 2021 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession de la ligne 1 du Métro d'Abidjan.	07 mars
11	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-672 du 03 novembre 2021 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert de propriété de l'Aménagement Hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty d'une puissance installée de 44MW, sur le fleuve Bandaman (la « Convention IHE »)	07 mars
12	Projet de loi relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières.	10 juin

N°	Libellés	Adopté le
13	Projet de loi portant lutte contre le trafic et l'usage illicites des stupéfiants, des substances psychotropes et leurs précurseurs en Côte d'Ivoire.	10 juin
14	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-189 du 28 avril 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Centre Sportif, Culturel et des TIC Ivoiro –Coréen Alassane OUATTARA	10 juin
15	Projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2020-602 du 05 aout 2020 modifiant l'ordonnance n°2018-437 du 03 mai 2018 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumises à agrément	26 septembre
16	Projet de loi d'orientation de l'enseignement et la formation techniques et professionnels	26 septembre
17	Projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ordre national des infirmiers et infirmières de Côte d'Ivoire	26 septembre
18	Projet de loi relative à l'application de la convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	26 septembre
19	Projet de loi relative au divorce et à la séparation de corps	26 septembre
20	Projet de loi relative à l'évaluation des politiques publiques	26 septembre
21	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-584 du 03 août 2022 portant modification de la loi n°2014-452 portant mode de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome	22 novembre
22	Projet de loi relative à l'absence et à la disparition	22 novembre
23	Projet de loi portant modification de la loi n°2001-634 du 9 octobre 2001 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante	22 novembre
24	Projet de loi portant Code de l'Aviation Civile	22 novembre
25	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-432 du 08 septembre 2021 portant règles applicables en matière de transport intelligent	22 novembre
26	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière, adoptée le 27 juin 2014 à Malabo	22 novembre
27	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, signée le 24 janvier 2018 à Paris (France)	22 novembre
28	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention Internationale de 1989 sur l'Assistance	22 novembre
29	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions	22 novembre

N°	Libellés	Adopté le
	similaires menaçant la santé publique, adoptée le 28 octobre 2011, à Moscou (Russie)	
30	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole A/P4/1/03 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'Energie, signé le 31 janvier 2003 à Dakar (Sénégal)	22 novembre
31	Projet de loi de Règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2021	19 décembre
32	Projet de loi de Finances rectificative portant Budget de l'Etat pour l'année 2022	19 décembre
33	Projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2023	19 décembre
34	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2021-858 du 15 décembre 2021 instituant des taxes parafiscales sur certains matériaux de construction au profit de l'Habitat social	19 décembre
35	Projet de loi portant Code des Douanes	19 décembre
36	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2022-300 du 04 mai 2022 portant exonération du droit de douane sur les importations de blé dans le cadre de la lutte contre la vie chère	19 décembre
37	Projet de loi modifiant la loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Presse	19 décembre
38	Projet de loi modifiant la loi n° 2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle	19 décembre

\*\*\*\*\*



Par ailleurs, le Sénat a reçu le 12 décembre 2022, Madame **Namizata SANGARE**, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) pour la **présentation du rapport annuel 2021 sur les droits de l'homme en Côte d'Ivoire**.

Selon l'article 3 de la loi n°2018-900 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) : « **Le CNDH élabore un rapport annuel sur l'état des droits de l'homme et un rapport d'activités présentés au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat. Les présentations à l'Assemblée nationale et au Sénat donnent lieu à débats. Ces rapports sont rendus publics.** ».

## Le Congrès du 19 avril 2022

Le 12 avril 2022, le Président de la République a saisi, par écrit, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les informer de son intention d'adresser un message sur l'Etat de la Nation au Parlement réuni en Congrès, le mardi 19 avril 2022 à 10 heures à Yamoussoukro. En conséquence, il les a invités à convoquer l'Assemblée nationale et le Sénat pour que les deux chambres du Parlement soient réunies en Congrès.

Cette demande du Président de la République s'inscrit dans le cadre de l'article 114 de la Constitution qui dispose : « Chaque année, le Président de la République adresse un message sur l'état de la Nation au Parlement, réuni en Congrès. Ce message peut être lu par le vice-Président de la République.

Le message du Président de la République ne donne lieu à aucun débat. ».

Le mardi 19 avril 2022, le Parlement s'est réuni en Congrès, sous la présidence de M. Jeannot AHOUSOU-KOUADIO, Président du Sénat, et la vice-présidence de M. Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale par intérim au moment du Congrès. La vérification du quorum a permis de constater les présences de trois cent-quarante (340) parlementaires présents sur les trois cent cinquante (350) en fonction.

Au cours de son message sur l'état de la Nation, Le Président de la République a fait l'annonce de la nomination de Monsieur TIEMOKO MEYLIET KONE en qualité de vice-Président de la République, poste resté vacant depuis le 27 février 2020.



*Le Président de la République livrant son message sur l'état de la Nation devant le Congrès*



*Le Président Alassane OUATTARA félicitant le Vice-Président*

Tous les corps constitués étaient présents pour écouter le message sur l'état de la Nation du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès ce 19 avril 2022.



*Le Président de la République et la Première Dame entrent dans la salle du Congrès*



*Des Présidents d'institutions et membres du Gouvernement également présents*



*Le vice-Président à l'annonce officielle de sa nomination*



*Le Président de la République avec le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale par intérim (au moment du Congrès)*



*Le Président de la République avec le nouveau vice-Président, le Premier Ministre et les Présidents des chambres du Parlement ...*



*.... Avec la Première Dame et l'épouse du vice-Président de la République*



## PARTIE 3 : LES AUTRES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

---

## I. La diplomatie parlementaire

La diplomatie parlementaire porte la voix des peuples dans un monde interconnecté. Exprimant les valeurs universelles, elle a une vocation à être au service de la paix, de la liberté et des droits (Raymond FORNI, 2001). La diplomatie parlementaire complète la diplomatie gouvernementale. Elle ne doit, ni ne peut être une diplomatie parallèle, concurrente ou rivale à celle-ci.

Les audiences du Président du Sénat, les missions et voyages entrepris par les délégations du Sénat ivoirien ainsi que sa représentation dans les organisations interparlementaires et assemblées parlementaires, s'inscrivent dans ce contexte de la vocation de la diplomatie parlementaire.

Le Sénat est membre actif de cinq (5) Organisations Interparlementaires et de quatre (4) Assemblées Parlementaires Internationales où ses représentants exercent des fonctions importantes, notamment au sein du Parlement Panafricain et du Parlement de la CEDEAO.

En plus des organisations et assemblées interparlementaires, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire peut se réjouir d'avoir conclu plusieurs conventions de coopération avec des institutions parlementaires amies ou des organismes nationaux et internationaux parmi lesquels on peut citer le Sénat français, la Chambre des Conseillers du Maroc, le projet Inter pares de l'Union Européenne, le Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO).

A ce titre, les Sénateurs de Côte d'Ivoire ont effectivement pris part à toutes les réunions auxquelles ils ont été conviés en 2022. Ce sont, entre autres :

- la 11<sup>ème</sup> Conférence de l'Association des Sénats, Shouras et Conseils équivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) à Rabat au Maroc, du 03 au 05 mars 2022. Un accord de coopération a été signé à cette occasion entre le Sénat ivoirien et la chambre des Conseillers du Royaume du Maroc ;
- la 5<sup>ème</sup> édition du Forum International de Victoria en République des Seychelles, du 23 au 30 avril 2022 ;
- la 28<sup>ème</sup> assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la francophonie à Rabat, au Maroc, 23 et 24 juin 2022 ;
- le 15<sup>ème</sup> Colloque de parlementaires et de spécialistes des questions parlementaires à Oxfordshire, au Royaume-Uni, les 30 et 31 juillet 2022.



En outre, les Sénateurs ont pris part à plusieurs autres rencontres virtuelles organisées par les assemblées interparlementaires sur diverses thématiques.

A la demande de diplomates et de dirigeants d'organisations internationales accréditées en Côte d'Ivoire, le Président du Sénat a accordé plusieurs audiences.



*Audience accordée à SEM Rafael SORIANO ORTIZ, nouvel Ambassadeur du Royaume d'Espagne en Côte d'Ivoire*



*Audience accordée à Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice représentant les Français établis hors de France et, par ailleurs, Présidente du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest*



*Audience accordée à SEM Mohamed Abdelaziz BOUGUETALA, Ambassadeur d'Algérie en Côte d'Ivoire*



*Audience accordée à SEM Richard Keith BELL, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire*



*Audience accordée à SEM Arnaud de Martin DE VIVIÈS, Ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte près la République de Côte d'Ivoire*



*Audience accordée à SEM Alexey Saltykov, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie en Côte d'Ivoire.*



*Audience accordée à S.E. Madame Francesca Di Mauro, nouvelle Ambassadrice de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire.*



*Audience accordée à SEM Anderson BLANC, Ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire*

## II. La Coopération interparlementaire : Visite du Sénat ivoirien au Sénat français



Les Sénats ivoirien et français sont deux Institutions amies qui entretiennent d'étroites relations de coopération.

Le 07 novembre 2018, messieurs Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat de la République de Côte d'Ivoire et Gérard LARCHER, Président du Sénat de la République de France, ont signé un protocole de coopération parlementaire entre leurs deux Institutions.

Dans le cadre de l'évaluation de l'accord de coopération, le Président du Sénat ivoirien a effectué une visite de travail au Sénat français les 24 et 25 octobre 2022.

Cette visite avait également pour objectif de permettre aux groupes d'amitié existant entre ces deux assemblées parlementaires de renforcer leurs liens.

Ainsi, le lundi 24 octobre 2022, première journée de la mission, a été marqué par un entretien entre les délégations ivoirienne et française conduites par leurs présidents respectifs.



Les Présidents des deux assemblées se sont ensuite retirés pour un tête-à-tête à l'issue duquel, le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a procédé à la signature du Livre d'or, suivie d'un échange de présents.



Le mardi 25 octobre 2022, seconde journée de la mission, la délégation ivoirienne a effectué une visite de la salle de Conférences où elle a pu découvrir ou redécouvrir l'exemplaire de la Constitution de la Vème République signée par le Ministre d'Etat HOUPHOUËT-BOIGNY, le trône de Napoléon et bien d'autres symboles de l'histoire française.

Après cette visite, le Président du Sénat de Côte d'Ivoire et sa délégation ont été conduits dans l'hémicycle et installés dans la tribune d'honneur de la Salle des Séances. A cette occasion, un hommage mémorable a été rendu au Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA. La présence de la délégation ivoirienne dans l'hémicycle a été annoncée par M. Alain RICHARD, vice-Président du Sénat français, président de la séance publique du 25 octobre 2022. Il a également salué « l'action du Président OUATTARA pour faire de la Côte d'Ivoire un pôle de stabilité dans un environnement régional troublé ; et ses efforts pour renouer le dialogue politique ».



### III. Les rencontres entre le Sénat et l'Assemblée nationale

Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et le Sénat conformément à l'article 85 de la Constitution. Dans le cadre du renforcement de leurs liens, ces deux chambres parlementaires se sont rencontrées à deux reprises au cours de l'année 2022, en dehors du Congrès.



#### 1- Visite du Sénat à l'Assemblée nationale

Une délégation du Sénat, conduite par le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, s'est rendue le jeudi 09 juin 2022 au siège de l'Assemblée nationale à Abidjan pour adresser ses félicitations à Monsieur Adama BICTOGO, suite à son élection en qualité de Président de l'Assemblée nationale.

À cette occasion, le Président du Sénat a salué « la démocratie intelligente » dont a fait preuve l'Assemblée nationale lors de l'élection de son nouveau Président en mettant en avant l'intérêt général malgré les divergences politiques.

Le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a, par ailleurs, renouvelé l'engagement du Sénat à travailler en étroite collaboration avec l'Assemblée nationale pour mener à bien les différentes missions du Parlement ivoirien.



## 2- Rencontre de travail entre le Sénat à l'Assemblée nationale à Yamoussoukro



Faisant suite à la rencontre du jeudi 09 juin 2022 à Abidjan, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat de Côte d'Ivoire, a reçu le mercredi 28 septembre 2022, à Yamoussoukro, SEM Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une visite de travail.

Le Président de l'Assemblée nationale était accompagné d'une importante délégation composée de trente-cinq (35) Députés, membres du Bureau et de la Conférence des Présidents. Le Président du Sénat avait également à ses côtés vingt-trois (23) Sénateurs membres du Bureau et de la Conférence des Présidents du Sénat.

A l'occasion de cette rencontre de travail, les deux parties ont abordé plusieurs points au nombre desquels :

- la formalisation d'un cadre de concertation entre les deux chambres ;
- l'élaboration conjointe des textes intéressant les deux chambres, notamment le Règlement du Congrès et le code de déontologie des Parlementaires.

Au terme des échanges, les Députés et les Sénateurs ont décidé de renforcer davantage leur collaboration et ont mis en place des groupes de travail pour chacun des sujets arrêtés.



#### IV. La participation du Sénat aux JPOIR 2022

Le Ministère d'Etat auprès du Président de la République chargé des Relations avec les Institutions de la République a organisé, les 21 et 22 novembre 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire-Abidjan, la deuxième édition des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR 2022).

L'objectif de cette activité était d'informer la population ivoirienne sur les mécanismes et les actions mises en œuvre par les Institutions de la République pour la consolidation de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

L'édition 2022 des JPOIR avait pour thème « **Cohésion sociale et unité nationale : contribution des Institutions de la République** ».

En tant qu'Institution de la République, le Sénat a pris une part active à cette activité à travers sa participation à un panel et l'animation d'un stand d'exposition.



*Le Vice-Président a visité le stand du Sénat*



*Le SGA du Sénat a assuré la fonction de panéliste*



*Echanges avec les visiteurs du stand du Sénat*

## V. L'accompagnement des collectivités territoriales : Séance de travail avec une mission d'investisseurs Coréens

Le Sénat a reçu, le mercredi 25 mai 2022 à Yamoussoukro, la visite d'une délégation d'hommes d'affaires sud-coréens, présents en Côte d'Ivoire dans le cadre d'une mission de prospection économique.



A cette occasion, le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSOU-KOUDIAO, avait à ses côtés Madame Raymonde Goudou COFFIE, Ministre Gouverneur du District Autonome des Lacs, ainsi que des Sénateurs.



Cette rencontre a permis, d'une part, à la mission coréenne de s'imprégner des opportunités d'investissement qu'offrent les régions ivoiriennes, et d'autre part, à la partie ivoirienne de découvrir le savoir-faire coréen dans divers domaines.

## VI. La création d'un caucus des femmes Sénateurs

Le Caucus des Femmes Sénateurs de Côte d'Ivoire est un forum au sein du Sénat qui regroupe toutes les femmes sénateurs en activité. Il compte à ce jour vingtune (21) femmes Sénateurs.

Ce Caucus a pour vocation de permettre aux femmes Sénateurs ivoiriennes d'agir ensemble et en solidarité en faveur des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de la prise en compte du genre par le travail parlementaire.

Les objectifs du Caucus des Femmes Sénateurs de Côte d'Ivoire sont les suivants :

- renforcer la solidarité entre les femmes sénateurs ;
- contribuer à la réconciliation et au renforcement de la cohésion et de l'unité nationale;
- contribuer à l'initiation de lois favorables à l'égalité des sexes et à la révision de lois discriminatoires ;
- contribuer à la promotion des politiques d'égalité des sexes et de promotion du genre ;
- promouvoir la participation des femmes dans toutes les instances décisionnelles ;
- assurer la prise en compte du genre dans les travaux et les structures du Sénat;
- renforcer la prise en compte du genre au sein des partis politiques ;

- sensibiliser la population sur la promotion des femmes et de leurs droits ;
- promouvoir et renforcer les partenariats avec les autres institutions, organisations et réseaux nationaux et internationaux.

Le Caucus des Femmes Sénateurs de Côte d'Ivoire dispose de deux moyens d'actions privilégiés que sont **la sensibilisation et le développement de partenariats** avec les Organisations internationales et les Organisations de la Société Civile ayant les mêmes objectifs que le Caucus.

**Le Caucus des femmes Sénateurs a été officiellement présenté au Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, le 13 octobre 2022.**



Mme Bamba Maïmouna Epse DOSSO,  
Présidente du Caucus des femmes  
Sénateurs



Photo de famille du caucus des femmes Sénateurs avec le Président du Sénat

## VII. Le renforcement des capacités

Sept (07) séminaires de formation ont été organisés à l'endroit des Sénateurs au cours de cette session ordinaire 2022.

N°	Date	Thèmes / Bénéficiaires / Partenaires	Objectifs
1	Du 31 janvier 2022 au 04 février 2022, à Paris (France)	« Atelier sur l'évaluation des politiques publiques » A l'attention des Sénateurs et des membres du personnels.  S'inscrivant dans le cadre du programme INTER PARES, cet atelier a été assuré par le Sénat français.	Renforcer la coopération en accompagnant le Sénat et l'Assemblée nationale dans leur mission d'évaluation des politiques publiques.
2	Du 20 au 22 avril 2022 (Visioconférence)	« Atelier de formation sur la Gouvernance inclusive et l'évaluation des politiques publiques» A l'attention des Sénateurs.  Animé par l'Ecole Nationale d'Administration Publique (ENAP) du Québec	Permettre aux participants de mieux cerner et améliorer leurs connaissances dans le cadre de la mise en œuvre effective d'un mécanisme d'évaluation des politiques publiques au sein du Sénat de Côte d'Ivoire.

3	Le 27 avril 2022, à Yamoussoukro	<b>« Atelier de réflexion et d'échanges sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du Droit International Humanitaire (DIH) en Côte d'Ivoire.»</b> Initié par le Comité International de la Croix Rouge (CICR), à l'attention des Sénateurs.	Sensibiliser les parlementaires aux règles et principes du droit international humanitaire et à sa mise en œuvre sur le plan national.
4	Les 20 et 21 juin 2022, à Yamoussoukro	<b>« Atelier de sensibilisation sur l'Avant-projet de loi portant sur les armes et munitions et les dispositions du Traité sur le commerce des Armes (TCA) »</b> A l'endroit des Sénateurs de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD).  Assuré par la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicites des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC), avec l'appui d'Expertise France.	Renforcer les connaissances des Sénateurs sur les questions liées aux armes et munitions ainsi qu'au TCA afin de faciliter l'examen et l'adoption de l'avant-projet de loi relatif à ce domaine.
5	Du 29 juin au 1er juillet 2022, à Yamoussoukro	<b>« Séminaire sur l'élaboration de guides sur la procédure législative »</b> A l'attention des Sénateurs.  Avec l'appui de l'UE, d'Expertise France, de la Direction de la Réforme Budgétaire, du MEF et de la Cour des Comptes de Côte d'Ivoire et de France.	Renforcer, à travers des partages d'expériences, les capacités des Sénateurs et du personnel du Sénat sur l'initiative parlementaire et l'élaboration des amendements.
6	Du 26 au 28 octobre 2022, à Yamoussoukro	<b>« Séminaire de formation des caef sur le rapport d'exécution de la loi de finances (relef) et le rapport d'audit de performance des programmes (rapp) »</b> A l'attention des Sénateurs.  Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France avec le soutien du Projet d'Appui au renforcement des Institutions de Contrôle de Côte d'Ivoire (PACC).	Renforcer les capacités des Sénateurs pour une meilleure lecture et interprétation du Rapport d'Exécution de la Loi de Finances (RELF) et du Rapport d'Audit de Performance des Programmes (RAPP) afin d'assurer une meilleure lisibilité de ces documents de contrôle des lois de Finances produits par la Cour des Comptes.
7	Les 07 et 08 décembre 2022, à Yamoussoukro	<b>« Séminaire portant sur l'évaluation des politiques publiques »</b> A l'attention des Sénateurs.  Animé par Catalyste+, anciennement Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO-CESO).	Renforcer les capacités des Sénateurs sur l'évaluation des politiques publiques.

Le personnel administratif et technique du Sénat a également bénéficié de cinq (5) séminaires de renforcement des capacités pour assumer au mieux l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

# HOMMAGES

**A**ux illustres disparus de l'année 2022, le Sénat de Côte d'Ivoire voudrait rendre un hommage pour leurs apports significatifs à la construction de cette institution parlementaire.



## TOURÉ Lanciné

**Elu le 24 mars 2018 dans la région du Haut Sassandra**

Il fut le doyen d'âge du Sénat de Côte d'Ivoire et membre de la Commission de la Sécurité et de la Défense.

Chirurgien-dentiste de profession, il a rendu son dernier souffle le samedi 26 mars 2022 à Abidjan, à l'âge de 87 ans.

## OLLO Anouman Germain

**Elu le 24 mars 2018 dans la région du Sud Comoé**

Il fut vice-Président du Sénat chargé du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et membre de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement.

Né en 1951, il est décédé le mercredi 28 décembre 2022 à Istanbul (Turquie) à l'âge de 71 ans.



# CONCLUSION

**A**u cours de l'année 2022, le Sénat s'est inscrit, à travers ses activités, dans la poursuite de la mise en œuvre de ses missions de vote de la loi, de contrôle de l'action du Gouvernement et de représentation des collectivités territoriales.

Sur ces cinq (5) années de fonctionnement, le Sénat a adopté au total cent cinquante (150) projets de loi ; l'année 2020 ayant été la plus prolifique en dépit de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec soixante-neuf (69) lois adoptées.

Sur cette période, la Chambre a tenu vingt-cinq (25) séances d'information parlementaires, animées par des Présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement, des Présidents d'Autorités Administratives Indépendantes, ainsi que par divers experts des secteurs public et privé.

Ces séances d'information, faut-il le rappeler, représentent une lucarne de premier ordre pour le Gouvernement aux fins d'expliquer la mise en œuvre des politiques publiques. Elles permettent ainsi aux sénateurs de mieux s'approprier les politiques du Gouvernement pour en assurer une diffusion de proximité efficace auprès des populations.

Aussi, si ces séances d'information parlementaire s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, telle que prescrite par l'article 93 de la Constitution, elles ne demeurent pas moins un canal privilégié pour amplifier l'action du Gouvernement dans les contrées les plus reculées de notre pays à travers le relai des sénateurs.

Par ailleurs, l'engagement du Sénat a été constant aux côtés des collectivités territoriales, sur les cinq dernières années. A la suite du Forum inédit de février 2020 et du séminaire d'octobre 2021, notre pays dispose aujourd'hui, à l'initiative du Sénat, de deux instruments importants devant permettre d'améliorer substantiellement la politique de décentralisation dans notre pays.

L'agenda 2030 qui constitue un cadre d'actions précis en vue de garantir l'efficacité des collectivités territoriales et le document de plaidoyer qui constitue un répertoire des mesures à prendre en vue de renforcer l'écosystème institutionnel des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire.

Enfin, au niveau de la diplomatie parlementaire, le Sénat est membre actif de cinq Organisations Interparlementaires et de quatre Assemblées Parlementaires Internationales où ses représentants exercent des fonctions importantes.

En plus des organisations et assemblées interparlementaires, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire peut se réjouir d'avoir conclu plusieurs conventions de coopération avec des institutions parlementaires amies ou des organismes nationaux et internationaux parmi lesquels on peut citer le Sénat français, la Chambre des Conseillers du Maroc, le projet Inter pares de l'Union Européenne, le Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO).

Les résultats importants du Sénat après cinq (5) années de législature permettent aisément de saluer le leadership du Président de la République dans cette réforme institutionnelle majeure qu'est le bicamérisme. Le Sénat est aujourd'hui au cœur des Institutions de la République.



## ANNEXES

Annexe 1 : Le Bureau du Sénat

Annexe 2 : Les vices présidents et leurs attributions

Annexe 3 : Les groupes parlementaires

Annexe 4 : Les Présidents des Commissions permanentes

Annexe 5 : La composition des Commissions permanentes

- 1- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)
- 2- Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)
- 3- Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)
- 4- Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)
- 5- Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)
- 6- Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

Annexe 6 : Le discours solennel d'ouverture de la session ordinaire 2022

Annexe 7 : Le discours solennel de clôture de la session ordinaire 2022



Annexe 1 :

## LE BUREAU DU SENAT

(Renouvelé le 08 novembre 2021)

N°	Fonction	Nom et prénoms(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO	RHDP
2	Vice-Président	Mme SAKO Sara Fadika	RHDP
3	Vice-Président	M. SILUE Kagnon Augustin	RHDP
4	Vice-Président	Mme BOBI ASSA Emilienne	PDCI-RDA
5	Vice-Président	M. OLLO Anouman Germain	RHDP
6	Vice-Président	Mme DIABY Makani	RHDP
7	Vice-Président	Mme FANNY Moussokoura Chantal	RHDP
8	Questeur	M. COULIBALY Yaya	RHDP
9	Questeur	Mme DELON Epse LONGUET Catherine Suzanne	RHDP
10	Secrétaire	Mme BAMBA Sogona Epse ARNAULT	RHDP
11	Secrétaire	Mme COULIBALY Epse OUATTARA Maman	RHDP
12	Secrétaire	M. AGBAHI DJODAN Félicien	RHDP
13	Secrétaire	M. NDOHI Yapi Raymond	PDCI-RDA
14	Secrétaire	M. KOUASSI Allomo Paulin	RHDP
15	Secrétaire	M. DEHE Paul	RHDP
16	Secrétaire	M. AMOIKON Kouakou Banga	PDCI-RDA
17	Secrétaire	M. GUEYE Boniface	RHDP

Annexe 2 :

## Les vice-présidents et leurs attributions

N°	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE PARLEMENTAIRE	ATTRIBUTIONS
1	Mme SAKO SARA FADIKA	RHDP	Affaires Parlementaires
2	M. SILUE KAGNON AUGUSTIN	RHDP	Collectivités Territoriales
3	Mme BOBI ASSA EMILIEENNE	PDCI-RDA	Affaires Sociales et des Droits Humains
4	Mme FANNY Moussokoura Chantal	RHDP	Diaspora et de la Coopération Internationale
5	M. OLLO ANOUMAN GERMAIN	RHDP	Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
6	Mme DIABY MAKANI	RHDP	Education, de la Culture et du Tourisme

Annexe 3 :

## Les groupes parlementaires

N°	GROUPES PARLEMENTAIRES	PRESIDENTS	NOMBRE DE MEMBRES
1	RHDP	M. DJOUHA Kéhi Edouard	80
2	PDCI-RDA	M. COCAUTHREY Abla-Kouakou Alain	16

NB : 02 Sénateurs ne sont membres d'aucun groupe parlementaire.



Annexe 4 :

## Les Présidents des Commissions Permanentes

N°	INTITULES DES COMMISSIONS	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE PARLEMENTAIRE
1	Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales	Abdoulaye TANO	RHDP
2	Affaires Economiques et Financières	KOUMOUE Koffi Moise	PDCI-RDA
3	Affaires Sociales et Culturelles	COFFI Michel Benoit	RHDP
4	Relations Extérieures et Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire	TOURE Epse DIABATE Manindja	RHDP
5	Sécurité et Défense	KOULIBALY Mariam Fétuégué	RHDP
6	Recherche, Science, Technologie Et Environnement	Bakary OUATTARA	RHDP

## Annexe 5 :

### **La composition des Commissions permanentes**

Le Sénat compte six (6) Commissions permanentes. Ci-après leurs compositions la ratification du 25 août 2022.

#### **1- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)**

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	ABDOULAYE Tano	Président	RHDP
2	ADIDO Adia	1er vice-président	PDCI-RDA
3	EHUI Koutoua Bernard	2e vice-président	RHDP
4	KOUASSI Abonouan Jean	Rapporteur général	RHDP
5	KONIN Aka	Rapporteur gén. adj.	RHDP
6	PANY Jean-Baptiste	Secrétaire	App. PDCI-RDA
7	MANE Adama	Secrétaire	RHDP
8	AMON Ekissi Hyacinthe	Membre	RHDP
9	BOUEKA Nabo Clément	Membre	RHDP
10	COCAUTHREY Abla-K. Alain	Membre	PDCI-RDA
11	IPAUD Lago Pierre Michel	Membre	RHDP
12	KOSSONOU Ignace	Membre	RHDP
13	MANOU BI Koueli	Membre	RHDP
14	MELEDJE Aboud Hilaire	Membre	RHDP
15	SARRA FADIKA SAKO	Membre	RHDP
16	SILUE Kagnon Augustin	Membre	RHDP

#### **2- Composition de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)**

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	KOUMOUE Koffi Moïse	Président	PDCI-RDA
2	CISSE Mamadou	1er vice-président	RHDP
3	YAO Kouman Moïse	2e vice-président	RHDP
4	TIEMOKO Koffi	Rapporteur général	PDCI-RDA
5	COULIBALY Lacina	Rapporteur gén. adj.	RHDP
6	BASSY-KOFFI K. Lionel-Bernard	Secrétaire	PDCI-RDA
7	OUATTARA Lamine Simon	Secrétaire	RHDP
8	BADOH Moussa	Membre	RHDP
9	GABALA Epse DAO Mariam	Membre	Non Appar.
10	IBRAHIMA Touré	Membre	RHDP
11	KOUAME Bezème	Membre	RHDP
12	KOUAME Loukou Léon	Membre	RHDP
13	TOMPIEU-ZOUO Augustin	Membre	RHDP
14	YACE Gabriel Joseph	Membre	RHDP
15	YEO Tiovaga	Membre	RHDP

**3- Composition de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)**

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	COFFI Michel Benoît	Président	RHDP
2	YAPO Achi Christophe	1er vice-président	PDCI-RDA
3	DIARRASSOUBA Nanourou	2e vice-président	RHDP
4	MAMADOU Diomandé	Rapporteur général	RHDP
5	BAMBA Maïmouna Epse DOSSO	Rapporteur gén. Adj.	RHDP
6	KOUADIO-KPLI Kouassi Delphin	Secrétaire	PDCI-RDA
7	ATSE N'De Zepp	Secrétaire	RHDP
8	ADJOUA N'Go Louise Epouse TAMINI	Membre	RHDP
9	BEUGRE Orhon Amelie Epse DIOMANDE	Membre	RHDP
10	COULIBALY Epse COULIBALY Yao Madiara	Membre	RHDP
11	COULIBALY Epse OUATTARA Maman	Membre	RHDP
12	DIABY Makani	Membre	RHDP
13	FATOUMA Sangare	Membre	RHDP
14	GUEYE Boniface	Membre	RHDP
15	GOSSO Yabayou Alphonse	Membre	PDCI-RDA
16	MEITE Yaya	Membre	RHDP
17	SANOGO Bakary	Membre	RHDP
18	Silvy DA-SILVA ANOMA	Membre	RHDP

**4- Composition de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)**

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	TOURE Epse DIABATE Manindja	Présidente	RHDP
2	LOGBO André	1er vice-président	PDCI-RDA
3	MAMADOU Kano	2e vice-président	RHDP
4	OUATTARA Anzoumanan	Rapporteur général	RHDP
5	GOUETI BI Soho Charles	Rapporteur gén. adj.	RHDP
6	BONI Kouamé Séraphin	Secrétaire	PDCI-RDA
7	BOMBRO Lézou Francis	Secrétaire	RHDP
8	AGBAHI Djodan Félicien	Membre	RHDP
9	BOBI ASSA Emilienne	Membre	PDCI-RDA
10	EKISSI Behou	Membre	RHDP
11	FANNY Moussokoura Chantal	Membre	RHDP
12	OULOUNEGO Antoine Dieth	Membre	RHDP
13	RICHMOND-AHOUA Kominlin Eba Marie-Irène	Membre	App. RHDP
14	YAPOBI Jean Désiré Lucien	Membre	RHDP
15	YEBARTH Niaoué Justin	Membre	RHDP

## 5- Composition de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	KOULIBALY Mariam Fétégué	Présidente	RHDP
2	KOUMOIN Konan René	1er vice-président	PDCI-RDA
3	BAFLAN Laure	2 <sup>ème</sup> vice-Président	RHDP
4	BABA Traore	Rapporteur général	RHDP
5	FAMIE Akattia Edoukou Félix	Rapporteur gén. adj.	RHDP
6	OUATTARA Kouakou	Secrétaire	RHDP
7	KONAN Yao Gbeugré	Secrétaire	RHDP
8	BAMBA Mamadou	Membre	RHDP
9	BAMBA Sogona Epse ARNAULT	Membre	RHDP
10	DEHE Paul	Membre	RHDP
11	DIABY Vassiriki	Membre	RHDP
12	DJOUHA Kehi Edouard	Membre	RHDP
13	N'DOHI Yapi Raymond	Membre	PDCI-RDA
14	SAH Tiétémomon Evariste	Membre	RHDP
15	TOURE Lanciné	Membre	RHDP

## 6- Composition de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	Groupe Parlementaire
1	BAKARY Ouattara	Président	RHDP
2	SERI-BI N'guessan	1er vice-président	PDCI-RDA
3	Kouadio Kouakou Bertin	2e vice-président	RHDP
4	KONE Siaka	Rapporteur général	
5	DOGOMO Kanaté	Rapporteur gén. adj.	RHDP
6	DAO Losseni	Secrétaire	RHDP
7	KONATE Lamine	Secrétaire	RHDP
8	AMBLARD Epse ZUNON-KIPRE Viviane	Membre	RHDP
9	AMOIKON Kouakou Banga	Membre	PDCI-RDA
10	BAKAYOKO Vaflali	Membre	RHDP
11	DIALLO Amoin Nicole	Membre	RHDP
12	KAMBIRE Sié	Membre	RHDP
13	KOUAME Amoakon	Membre	RHDP
14	KOUASSI Allomo Ouffoué	Membre	RHDP
15	N'TAME Emilienne Epse ANIKPO	Membre	App. RHDP
16	OLLO Anouman Germain	Membre	RHDP
17	SEU Tia Alain	Membre	RHDP

Annexe 6 : Le discours solennel d'ouverture de la session ordinaire 2022  
(mardi 12 avril 2022)

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République chargé des Relations avec les Institutions ;
- Madame et Messieurs les Ministres d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des missions diplomatiques et consulaires ;
- Monsieur le Préfet de région ;
- Vénérables Sénateurs, Honorables Députés, chers collègues parlementaires ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils régionaux ;
- Mesdames et Messieurs les Maires ;
- Honorables Chefs traditionnels ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Chers invités ;

C'est avec un insigne honneur que je prends la parole, ce jour, à l'occasion de la séance d'ouverture de la session ordinaire 2022 du Sénat de la République de Côte d'Ivoire.

Je voudrais saluer chacune et chacun de vous pour votre présence si distinguée et si chaleureuse à nos côtés en ce jour solennel.

Mesdames et Messieurs ;  
Chers collègues ;  
Chers invités ;

La cérémonie qui nous réunit ce matin, a lieu en application de l'article 94 de la Constitution, qui dispose que « la session du Sénat commence sept

jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale ... »

Ce jour marque donc le début officiel, pour cette année 2022, de nos activités parlementaires.

**Mesdames et Messieurs,**

Nous entamons à partir de ce jour, **la cinquième session ordinaire** de notre Institution et la dernière de la présente législature.

Ainsi, conformément à l'article 89 de la Constitution qui fixe la durée d'une législature à cinq ans, la présente législature, débutée le 12 avril 2018, devrait prendre fin à la clôture de cette session ordinaire, en décembre 2022.

En conséquence, les élections sénatoriales devraient intervenir au premier trimestre de 2023, conformément à la Constitution de 2016.

Vous conviendrez avec moi, **chers collègues**, que nous devons faire preuve d'ardeur au travail au cours des neuf prochains mois en vue de marquer, devant l'histoire, notre statut de pionniers de cette auguste assemblée.

Je voudrais à ce stade de mon propos, exprimer, en votre nom et en mon nom personnel, la profonde reconnaissance du Sénat à son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer afin d'accompagner notre Chambre dans l'accomplissement de ses missions.

**Le Président de la République a toujours cru en la force du bicamérisme dans la consolidation de notre démocratie ; il a eu raison.**

**Le Président de la République a toujours cru en la force des territoires pour adresser les questions de développement local au moyen de solutions elles aussi locales ; il a eu raison.**

Au-delà des réformes institutionnelles majeures qu'il a initiées, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, par son leadership charismatique, a su propulser notre pays au rang des Etats les plus respectés du continent et les plus convoités au niveau international.

Aussi, dans un contexte mondial, dominé par la résurgence des tensions dans les relations internationales depuis la seconde guerre mondiale, marqué notamment par la guerre en Ukraine, le Président Alassane OUATTARA constitue une chance inouïe pour conduire le Navire Ivoire vers des destinées meilleures.

Les pays du monde font face à des défis sans précédent, la Covid-19 a entraîné en effet une augmentation spectaculaire de la dette publique.

Les secteurs de l'éducation et de l'apprentissage ont subi des perturbations considérables aggravant, pour les décennies à venir, le fossé de développement entre les Etats.

Au moment où le forum parlementaire mondial virtuel aux Assemblées de printemps du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International prévoit l'examen de toutes ces difficultés à un sommet auquel nous avons été invités à prendre part du 13 au 20 avril 2022, voici que survient cette crise militaro politique entre la Russie et l'Ukraine dont les impacts se ressentent, là encore, dans tous les pays du monde.

Je voudrais saluer Monsieur le Premier Ministre pour les mesures énergiques prises par le Gouvernement pour contenir cette crise.

Le Sénat voudrait ainsi marquer son adhésion et son soutien total au Président de la République et au Gouvernement qui est à pied d'œuvre au

quotidien, au service des citoyens, pour la paix en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

**Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**

Je voudrais saisir l'occasion de votre très distinguée présence en cet hémicycle, pour vous témoigner ma fraternité et celle de l'ensemble des sénateurs, et pour vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour le remarquable travail que vous accomplissez à la tête du Gouvernement.

La pertinence des interventions de l'ensemble des membres du Gouvernement qui nous visitent ainsi que la qualité des projets de loi qui nous sont soumis pour examen, illustrent votre détermination et votre engagement à opérer, aux côtés du Président de la République, une transformation profonde de la Côte d'Ivoire.

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,**

Votre présence constante aux côtés de notre Chambre, au nom de la solidarité institutionnelle, constitue pour le Sénat un réel motif de satisfaction que je voudrais saluer à sa juste valeur.

Il me plaît à ce propos de relever, tout particulièrement, l'excellente collaboration que notre Institution entretient, depuis sa création, avec l'Assemblée nationale.

Je voudrais saluer Monsieur Amadou Soumahoro, Président de l'Assemblée nationale et former à son endroit mes vœux de prompt rétablissement.

**Monsieur le Vice-Président Adama BICTOGO, représentant le Président de l'Assemblée nationale,** les sénateurs sont si fiers et honorés de l'importante délégation de députés que vous conduisez à cette occasion particulière, témoignage de votre solidarité et de votre fraternité.

L'étroite collaboration entre les parlementaires des deux chambres ainsi que la formalisation progressive du cadre d'échanges entre les services administratifs facilitent la mise en œuvre des missions constitutionnelles communes dévolues au Sénat et à l'Assemblée nationale, qui ont en partage le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.

**Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,**

Je voudrais vous exprimer la gratitude du Sénat pour le soutien que vous ne cessez d'apporter à notre Institution.

Votre appui devrait être déterminant cette année encore, dans la mise en œuvre de notre vision de faire de la diplomatie parlementaire, un pan essentiel des activités de notre Institution. Merci pour l'appui des chambres hautes de vos pays à notre jeune Institution.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,  
Chers collègues,**

Je voudrais vous rendre hommage pour toute l'œuvre accomplie.

Il reste constant que votre dévouement au travail a permis de conférer à notre Institution une place de choix dans l'ossature institutionnelle de la Côte d'Ivoire. Je voudrais vous traduire ma profonde gratitude pour votre sens élevé du devoir et de responsabilité.

Pour l'année 2022, notre objectif est de démarrer avec la réalisation de nos missions de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire d'une part, et d'évaluation des politiques publiques d'autre part.

Dans le cadre de la **représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire**, nous organiserons cette année, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Forum du Sénat avec la communauté ivoirienne à l'étranger.

Ce forum permettra de dresser un état synoptique de la situation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire et de recueillir les propositions visant l'amélioration de leur participation à l'édification de notre pays.

Pour ce qui concerne **l'évaluation des politiques publiques**, il convient d'indiquer que son érection en tant que mission constitutionnelle dévolue au Parlement, est récente.

Il est heureux de relever au demeurant qu'un projet de loi relatif à l'évaluation des politiques publiques a été déposé au Parlement.

Dans le souci d'une meilleure connaissance des mécanismes de mise en œuvre de cette mission nouvelle, une délégation de notre Institution a participé récemment, du 29 février au 5 mars 2022, à un atelier organisé par l'Union Européenne à Paris.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,**

Les nombreux défis de cette session ne doivent en aucun cas nous faire perdre de vue la prépondérance absolue de notre **fonction législative**. Ainsi, outre la programmation des projets de loi déposés sur le Bureau du Sénat, notre Chambre reste en attente des délibérations de l'Assemblée nationale relatives aux 24 premiers projets de loi dont elle a été saisie.

A cet égard, il importe que notre Institution veille à rendre la loi plus intelligible et plus accessible au citoyen de sorte qu'il ait une parfaite connaissance et une entière compréhension de la règle qui lui est applicable.

Il apparaît essentiel de mettre en œuvre de manière effective, conformément aux dispositions de la Constitution, notre droit d'initiative législative en faisant des propositions de loi.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,**

A l'occasion de son adresse à la Nation, le 31 décembre 2021, le Président de la République a défini **les trois (3) actions prioritaires du Gouvernement pour l'année 2022**, à savoir : la transformation de notre économie et l'amélioration des conditions de vie de chacun de ses habitants, l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que la bonne gouvernance.

Le Sénat entend accompagner le Président de la République et le Gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs pour le développement de notre chère Côte d'Ivoire.

Dans cette perspective, je me propose d'aller à la rencontre de nos concitoyens établis à l'extérieur, à l'effet d'obtenir leur adhésion et leur participation effective à la **transformation structurelle de l'économie ivoirienne et à la lutte contre la pauvreté**.

Selon une étude de la Banque Africaine de Développement (BAD), la diaspora ivoirienne compte environ **1,2 million de personnes**.

Sa contribution aux flux financiers est passée de **99,5 milliards de FCFA en 2008** à près de **190 milliards de FCFA en 2017**, soit une progression de 91%.

On le voit, l'apport de cette diaspora à l'économie ivoirienne est important.

Au-delà de l'apport de la diaspora, la **transformation structurelle de l'économie ivoirienne et la lutte contre la pauvreté et la vie chère**, devraient prendre en considération la nécessité de **modernisation de notre agriculture**. L'agriculture représente en effet 19% du PIB et plus de 75% des exportations de notre pays en 2019.

S'il est ainsi incontestable que « l'économie ivoirienne repose sur l'agriculture », le Sénat voudrait inviter le Gouvernement à multiplier **les lycées et collèges agricoles**, en vue de l'installation, à moyen terme, de jeunes formés aux métiers de l'agriculture, sur des fermes aménagées.

A cet effet, l'**autosuffisance alimentaire** devrait être inscrite au rang des priorités nationales en vue de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur quant à l'approvisionnement des ménages en denrées alimentaires de base.

Une telle orientation pourrait constituer, en partie, une réponse efficace et durable au phénomène récurrent de **flambées des prix des denrées alimentaires de base et des produits de première nécessité sur les marchés**.

Dans ce contexte, l'adoption du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 est à saluer.

Ce PND crée les conditions d'une transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, le développement du capital humain et le renforcement de la gouvernance, de façon à hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, à l'horizon 2030, conformément à la vision déclinée par le Président Alassane OUATTARA dans son programme de gouvernement « Côte d'Ivoire solidaire ».

Sur **l'emploi des jeunes et des femmes**, il convient de relever le rôle important imparti aux Collectivités territoriales qui devraient s'engager dans une forte dynamique de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

La Côte d'Ivoire a une population très jeune, environ 77% de la population a moins de 35 ans. Les femmes, quant à elles, constituent une proportion d'environ 48 % de la population nationale selon les estimations du RGPH de 2021.

C'est le lieu une fois encore de rendre hommage au Gouvernement pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme Social qui consacre une part substantielle à l'emploi des jeunes dans notre pays.

Le succès de ce programme nécessite une forte implication des collectivités territoriales.

Les Régions et les communes ont en commun d'être des secteurs de proximité favorisant la création d'activités et donc, d'être pourvoyeurs d'emplois.

C'est pourquoi, j'invite le Gouvernement à lever les barrières pour une vraie décentralisation, en procédant notamment au **transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales**.

Il convient à ce niveau de saluer la **mise en place des Districts autonomes** qui permettront une meilleure intégration et une congruence renforcée des efforts de développement à une échelle suprarégionale.

Le renforcement de la décentralisation dans notre pays devrait tenir compte également de la particularité de la métropole abidjanaise dont l'extension exponentielle mérite d'être contrôlée sinon freinée.

Dans les recherches de solutions à ce phénomène, il serait bon d'initier la création de villes nouvelles avec des infrastructures intégrées.

Au moment où tous ces efforts sont consentis, c'est le lieu de rappeler notre **jeunesse** à ses devoirs et à ses responsabilités.

Nous assistons à **une inversion intolérable et inacceptable des valeurs sociales** dans notre pays.

Je voudrais exhorter l'ensemble de la jeunesse de ce pays, nos chers enfants, à revenir aux fondamentaux de l'éducation sociale africaine. Sur la **bonne gouvernance**, le Sénat entend poursuivre l'exercice de ses missions de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques.

La moralisation de la vie publique, par le biais de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, est un préalable à l'atteinte des objectifs de développement.

Le Sénat soutient et encourage les audits en cours dans les entreprises publiques.

En effet, au-delà de la lutte contre la corruption, les services publics doivent développer la culture du résultat, du contrôle et de la redevabilité.

Le Sénat y veillera particulièrement en mettant en œuvre, au cours de cette session ordinaire, les moyens que lui confèrent la Constitution et son Règlement.

Par ailleurs, cette mission de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques impose aux membres de notre Institution un devoir de redevabilité et d'exemplarité.

C'est au nom de cette obligation qu'à mon initiative, le Sénat a **porté plainte contre X dès lors que des fraudes ont été constatées sur des attestations d'exonération** de droits et taxes douaniers sur l'achat d'un véhicule à l'importation, dont bénéficient les sénateurs. Nous demeurons en attente des conclusions judiciaires de cette affaire pour en tirer les conséquences idoines.

**Chers collègues,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Depuis quelques années, **l'école** ivoirienne est en proie à une crise profonde.

En dépit des investissements importants réalisés par le Président de la République depuis 2011, l'instabilité y demeure et la situation se révèle des plus préoccupantes.

C'est pourquoi, notre chambre manifestera une attention toute particulière aux résultats des états généraux de l'école initiés par madame la Ministre Mariatou KONE, que nous espérons recevoir ici pour une séance d'information sur la question.

Nous comptons recevoir également **le Ministre en charge de la Construction et de l'Urbanisme** dans le cadre des questions orales avec débat pour évoquer la question de l'urbanisation rapide de nos localités qui occasionne parfois des conflits fonciers. En outre, ce phénomène met à mal la sécurité des personnes et des biens lorsque des constructions sont réalisées de façon anarchique au mépris de la réglementation en vigueur.

Sur cette question, le Sénat mettra en place un groupe de travail à la suite de la séance parlementaire sus-évoquée, afin, d'une part, de faire l'état de la législation dans ce domaine et d'autre part, d'évaluer le rôle et les responsabilités de chaque acteur aux différentes étapes devant aboutir à la construction des immeubles.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,  
Chers invités,**

Ces deux dernières années, des pays de notre sous-région connaissent des soubresauts d'ordre politique matérialisés par **des coups d'Etat militaire** dans des pays voisins.

Ces coups d'Etat affaiblissent notre organisation communautaire sous-régionale, la CEDEAO, et aggravent sans conteste une situation sécuritaire déjà fragilisée par **le terrorisme**.

Ces crises politiques, dont les populations demeurent les premières victimes, mettent à mal la paix et la sécurité collectives sans oublier leurs impacts négatifs sur l'économie sous- régionale.

**Face à cette menace, le Sénat** de la République de Côte d'Ivoire, appelle à la **cohésion et à la solidarité au sein de l'UEMOA** afin de garantir le leadership de notre espace monétaire au sein de la CEDEAO.

**Face à cette menace, le Sénat** appelle l'ensemble des Ivoiriens à faire preuve d'une extrême vigilance sur toute l'étendue du territoire national.

Dans ce contexte de crise sécuritaire, les partis politiques doivent taire leurs querelles de chapelle pour s'ériger en protecteurs de la paix en se rassemblant au chevet de la Nation.

Aussi, le Sénat salue la tenue effective de la phase 5 du **dialogue politique** et invite l'ensemble des parties prenantes au respect des résolutions issues de ces discussions et à leur mise en œuvre rapide.

Dans un monde devenu multipolaire et au regard des défis de notre nation, je voudrais inviter l'ensemble de nos concitoyens à constituer une union forte autour du Président Alassane OUATTARA en vue de la consolidation et de la pérennisation des précieux acquis des dix dernières années.

**Sachons, chers concitoyens**, mettre l'intérêt supérieur de la Nation au-dessus de nos divergences !

**Sachons, chers concitoyens**, faire en sorte que le pays de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY demeure cette oasis **et ce havre de paix** et de prospérité envié et respecté de tous !

La démocratie ivoirienne doit être apaisée et consolidée par le dialogue permanent.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**

Avant de clore mon propos, je voudrais vous souhaiter d'excellents travaux au cours de la session ordinaire 2022.

Sur ce, **conformément à l'article 94 alinéa 3 de la Constitution**, je déclare ouverte la session ordinaire du Sénat pour l'année 2022.

Dieu protège notre beau pays !

Vive le Sénat !

Vive la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.

**Jeannot AHOUSOU-KOUADIO**  
**Président du Sénat de Côte d'Ivoire**

## Annexe 7 : Le discours solennel de clôture de la session ordinaire 2022

(Jeudi 22 décembre 2022)

- Monsieur le Ministre d'Etat auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Institutions de la République, représentant Monsieur le Président de la République ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel ;
- Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD) ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Madame et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;
- Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
- Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
- Monsieur le Préfet de région ;
- Monsieur le Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs ;
- Chers invités ;

C'est avec une grande joie que je prends la parole ce jour, à l'occasion de la séance de clôture de la session ordinaire 2022 de notre Institution qui achève la cinquième année de sa législature ouverte le 12 avril 2018.

C'est pourquoi, je voudrais, de prime abord, adresser mes salutations les plus déférentes et mes remerciements les plus sincères à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Chef de l'Etat et garant des Institutions de la République, le Président Alassane OUATTARA a

rendu possible l'effectivité du bicamérisme dans le système politique de notre pays.

### **Monsieur le Ministre d'Etat,**

Vous êtes chez vous ici au Sénat et les membres de cette Chambre sont heureux de vous recevoir ce jour.

Votre désignation pour représenter l'ensemble de l'Exécutif à cette cérémonie n'est pas fortuite. Votre rôle d'interface entre Monsieur le Président de la République et les Institutions de la République, fait de vous un accoutumé de nos travaux parlementaires.

Je voudrais donc vous exprimer toute ma gratitude pour l'appui inestimable que vous nous apportez dans l'accomplissement de nos missions.

Vous voudriez bien renouveler les chaleureuses félicitations du Sénat à Monsieur le Vice-Président de la République, pour sa nomination à cette haute fonction de l'Etat.

Sa désignation par le Président de la République, lors de son discours sur l'état de la Nation prononcé devant le Parlement réuni en Congrès, le 19 avril 2022, constitue une juste reconnaissance de ses compétences exceptionnelles et de sa stature d'homme d'Etat émérite.

### **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

Je me réjouis de vous compter au nombre de nos illustres invités.

Votre présence à nos côtés, après votre visite mémorable du 28 septembre 2022, traduit votre détermination à consolider l'action commune de nos deux Chambres en vue d'un Parlement résolument engagé au service de la Nation ivoirienne.

Il me plaît donc, au nom de mesdames et messieurs les sénateurs, de vous exprimer, à vous-même et à la délégation de députés qui vous accompagne, notre infinie gratitude.

Je voudrais saluer aussi l'ensemble des **Présidents des Institutions de la République** avec qui le Sénat a toujours entretenu une collaboration inter-institutionnelle fructueuse.

J'exprime également mes remerciements aux **membres du Gouvernement** qui nous font l'amitié de leur présence, ce jour.

Au cœur de l'action publique au service des citoyens, nous avons travaillé, de concert, au cours de ces cinq dernières années, dans un esprit républicain dans le but d'améliorer le quotidien des Ivoiriens.

A mesdames et messieurs les **membres du corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire**, je voudrais vous saluer et me féliciter de votre présence constante et de votre action inestimable aux côtés de notre pays dans un contexte sous-régional et international particulier.

**Mesdames et Messieurs,**  
**Chers invités,**

La séance de ce matin s'inscrit dans le cadre de la clôture de la session ordinaire prévue par l'article 94 alinéa 3 nouveau de notre Constitution qui dispose : « la session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la session de l'Assemblée nationale ».

Conformément à cette disposition constitutionnelle, nous procédons à la clôture de notre session ordinaire aujourd'hui, 22 décembre 2022.

**Mesdames et messieurs,**  
**Honorables invités,**

Madame Lucie Milebou-Aubusson, Présidente du Sénat gabonais, prédisait, dès 2018, que l'histoire

donnerait raison au Président de la République d'avoir proposé la création d'un Sénat aux suffrages des Ivoiriens.

En effet, **au titre du vote de la loi**, notre Institution a adopté au total 38 projets de loi dont 11 à l'occasion de la session extraordinaire convoquée du 14 février au 07 mars 2022 et 27 projets de loi au cours de cette session ordinaire 2022.

**Au titre du contrôle de l'action gouvernementale et de l'évaluation des politiques publiques**, le Sénat a organisé cinq (5) séances d'information parlementaires sur des thématiques d'ordre économique et social.

Il convient de relever que le Sénat et l'Assemblée nationale disposent désormais d'un guide d'évaluation des politiques publiques. Ce guide, réalisé avec la collaboration de l'Union Européenne, marque incontestablement une avancée notable dans la mise en œuvre de cette mission techniquement complexe.

Le gouvernement a présenté devant le parlement un projet de loi dans le souci d'implémenter l'évaluation des politiques publiques dans toute l'administration ivoirienne et d'en encadrer la mise en œuvre. Après examen par le Sénat, ce projet de loi, renvoyé à l'Assemblée nationale en seconde lecture, vient d'être définitivement adopté.

**Au titre de la diplomatie parlementaire**, je voudrais rappeler la visite que j'ai effectuée, les 24 et 25 octobre 2022 au Sénat de la République française, accompagné d'une forte délégation de sénateurs.

Cette mission a permis de donner une impulsion et une orientation nouvelles à notre coopération bilatérale, pour l'actualiser aux besoins nouveaux de nos deux Institutions.

A cette occasion, en séance publique, le Sénat français a rendu un hommage mémorable au Président Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat français, a indiqué notamment que le Président Alassane OUATTARA

est le seul magistère sur lequel repose véritablement la stabilité de la sous-région ouest africaine.

Je voudrais, à ce stade de mon propos, saluer l'excellente collaboration entre notre Chambre et l'Assemblée nationale avec qui nous disposons désormais d'un cadre de collaboration en vue d'une plus grande synergie d'actions entre nos Institutions.

**Mesdames et messieurs,  
Honorables invités,**

La session ordinaire 2022 aura été très productive à l'instar des années précédentes.

En effet, sur ces cinq années de fonctionnement, le Sénat a adopté au total cent cinquante (150) projets de loi ; l'année 2020 ayant été la plus prolifique en dépit de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec soixante-neuf (69) lois adoptées.

Sur les cinq dernières années, notre Chambre a tenu vingt-cinq (25) séances d'information parlementaires, animées par des Présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement, des Présidents d'Autorités Administratives Indépendantes, ainsi que par divers experts des secteurs public et privé.

Ces séances d'information, faut-il le rappeler, représentent une lucarne de premier ordre pour le Gouvernement aux fins d'expliquer la mise en œuvre des politiques publiques. Elles permettent ainsi aux sénateurs de mieux s'approprier les politiques du Gouvernement pour en assurer une diffusion de proximité efficace auprès des populations.

Aussi, si elles s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, telle que prescrite par l'article 93 de la Constitution, elles ne demeurent pas moins un canal privilégié pour amplifier l'action du Gouvernement dans les contrées les plus reculées de notre pays à travers le relai des sénateurs.

Par ailleurs, l'engagement du Sénat a été constant aux côtés des **collectivités territoriales**, sur les cinq dernières années. A la suite du Forum inédit de février 2020 et du séminaire d'octobre 2021, notre pays dispose aujourd'hui, à l'initiative du Sénat, de deux instruments importants devant permettre d'améliorer substantiellement la politique de décentralisation dans notre pays. **L'agenda 2030** qui constitue un cadre d'actions précis en vue de garantir l'efficacité des collectivités territoriales et le **document de plaidoyer** qui constitue un répertoire des mesures à prendre en vue de renforcer l'écosystème institutionnel des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire.

Enfin, au niveau de la **diplomatie parlementaire**, le Sénat est membre actif de cinq Organisations Interparlementaires et de quatre Assemblées Parlementaires Internationales où ses représentants exercent des fonctions importantes.

Ainsi, au niveau du Parlement Panafricain, la sénatrice **Dao Gabala Mariam** a été élue Présidente de la Commission permanente de l'égalité des sexes, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées et le sénateur **Kouadio Bertin**, membre de la Commission spéciale de l'audit et de la révision des comptes publics.

Au niveau du Parlement de la CEDEAO, la sénatrice **Fanny Moussokoura Chantal** est vice-présidente de la Commission des Affaires juridiques et des droits de l'homme.

En plus des organisations et assemblées interparlementaires, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire peut se réjouir d'avoir conclu plusieurs conventions de coopération avec des institutions parlementaires amies ou des organismes nationaux et internationaux parmi lesquels on peut citer le Sénat français, la Chambre des Conseillers du Maroc, le projet Inter pares de l'Union Européenne, le Service d'Assistance Canadienne aux Organismes (SACO).

**Chers collègues sénateurs,**

Comme on peut le constater à l'heure de ce rapport bilan quinquennal, depuis 2018, vous accombez un travail remarquable au service du peuple ivoirien.

Vos expériences et vos compétences exceptionnelles se perçoivent à la qualité et à la pertinence de vos contributions lors des travaux parlementaires et des événements nationaux et internationaux auxquels notre Chambre est conviée.

Je voudrais vous en féliciter chaleureusement et vous encourager à maintenir vos efforts pour le rayonnement de notre pays.

A l'heure d'un tel bilan, je voudrais me souvenir et avoir une pensée pieuse pour toutes ces personnes de grande valeur qui ont contribué à sa réalisation.

Joseph Joubert, moraliste et essayiste français du 18<sup>ème</sup> siècle, ne disait-il pas, et je cite : « *Il faut compenser l'absence par le souvenir. La mémoire est le miroir où nous regardons les absents.* ».

**Le Sénat se souvient et rend hommage** au Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly qui était des nôtres lors de la séance solennelle d'ouverture de la première session ordinaire le 12 avril 2018 ;

**Le Sénat se souvient et rend hommage** au Premier Ministre Ahmed Bakayoko qui a présidé la cérémonie d'ouverture du Forum du Sénat avec les Collectivités territoriales, le 17 février 2020 ;

**Le Sénat se souvient et rend hommage** à Monsieur Amadou SOUMAHORO, Président de l'Assemblée nationale, qui a présidé la première réunion du Parlement en Congrès le 05 mars 2020 ;

**Le Sénat se souvient et rend hommage** à ses membres de la première heure, à ses pionniers trop tôt disparus : Mémel Grah Félix, N'Daho Arouna, Gomis Charles Providence, Touré Lanciné. Puissent leurs âmes reposer en paix !

De là où ils se trouvent, ils sont fiers de vous, fiers de cette Côte d'Ivoire qui avance au quotidien, fiers de constater que leurs efforts n'ont pas été vains.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**  
**Mesdames et messieurs,**  
**Chers invités,**

**Au chapitre de la vie de la Nation**, la Côte d'Ivoire, notre pays, est dans une dynamique de prospérité croissante qui nécessite le soutien de tous les Ivoiriens sans exclusive.

Depuis 2018, le Sénat a accompagné de son soutien, la vision de paix, de cohésion et de solidarité prônée par le Président de la République, en vue du développement durable de notre pays.

En effet, **sur le plan politique**, depuis son accession à la magistrature suprême, le Président Alassane OUATTARA a pris des mesures en faveur de la **réconciliation nationale et de la cohésion sociale** ; des actions concrètes qui se sont intensifiées ces dernières années.

En ce qui nous concerne, si la vraie réconciliation doit s'accompagner d'actes, nous pouvons constater ensemble, au regard de ses actes forts, qu'il n'y a aucun sacrifice assez grand aux yeux du Président de la République afin que les filles et les fils de ce pays se réconcilient avec eux-mêmes.

**La paix retrouvée**, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a déclaré la cessation du statut de réfugiés ivoiriens le 30 juin 2022.

**Sur le plan économique**, les résultats de notre pays sont tout aussi impressionnantes et prodigieuses.

**La paix retrouvée**, la Côte d'Ivoire enregistre l'un des taux de croissance économique les plus rapides et les plus soutenus en Afrique subsaharienne depuis près de dix ans.

Avec une croissance du PIB réel de 8,2 % en moyenne sur la période 2012-2019, la Côte d'Ivoire

a réussi à contenir la pandémie de Covid-19 pour garder le rythme de croissance positive en 2020.

**La paix retrouvée**, en 2021, l'économie ivoirienne s'est progressivement redressée en dépit des chocs de la pandémie mondiale de Covid-19. La Côte d'Ivoire a ainsi atteint un taux de croissance de 7% bien au-dessus de celui de 6,2% enregistré en 2019.

**Sur le plan social**, les actions du Président de la République ont amélioré considérablement le niveau et la qualité de vie des Ivoiriens.

**La paix retrouvée**, le Programme Social du Gouvernement mis en place en 2019, a permis la mise en œuvre des mesures et actions concrètes de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

**La paix retrouvée**, dans **le secteur de l'eau**, au 31 décembre 2021, plus de 80% des Ivoiriens vivant dans nos villes et plus de 70% en zones rurales avaient accès à l'eau potable.

**La paix retrouvée**, dans **le secteur de l'électricité**, la Côte d'Ivoire a atteint un taux record de 92% de couverture en 2022.

**La paix retrouvée**, les conditions de vie des fonctionnaires et agents de l'État ont été considérablement améliorées.

Sur la période 2011 à 2021, un montant cumulé de 2.162 milliards de FCFA y a été consacré, soit environ 216 milliards de FCFA par an.

Dans cet élan de partage de richesse, le 06 août 2022, le Président de la République a annoncé des mesures sociales d'un montant de 227 milliards de FCFA par an en faveur des fonctionnaires, agents de l'Etat et des forces de défense et de sécurité.

**La paix retrouvée**, des mesures sociales ont également été prises par le Président de la République en faveur du secteur privé.

Les pensions de retraite ont bénéficié d'une hausse de 5% et le SMIG a connu une revalorisation substantielle le portant désormais à 75.000 F CFA.

**La paix retrouvée, au titre de la santé**, les réalisations qui ont eu lieu dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence, ont été renforcées par le PSGOUV.

Il s'agit de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement de 312 Etablissements Sanitaires de Premier Contact, de 8 Centres Hospitaliers Régionaux, de 5 Hôpitaux Généraux et de 5 services spécialisés.

**La paix retrouvée, au titre de l'éducation**, sur la période 2011-2018, le gouvernement a accru substantiellement l'offre éducative à travers le recrutement de milliers d'enseignants ainsi que la construction d'innombrables salles de classe du préscolaire et du primaire, de centaines d'établissements secondaires et de plusieurs CAFOP.

Au surplus, la tenue des États généraux de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation au cours desquels notre Institution a fait une importante contribution, devrait permettre de restaurer les lettres de noblesse de l'école ivoirienne.

La représentation nationale se réjouit également de l'attention toute particulière accordée désormais à l'enseignement technique et professionnel dans notre pays, avec la construction projetée d'un lycée professionnel dans chacun des 14 Districts Autonomes de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le secteur de **l'enseignement supérieur** semble renouer avec la quiétude et la stabilité. Les sept (7) universités publiques de notre pays offrent incontestablement une plus grande capacité d'accueil et de meilleures conditions d'études aux étudiants.

Au titre **des infrastructures routières**, d'importants travaux de construction et de réhabilitation ont été entrepris sur toute l'étendue du territoire national.

Je voudrais, tout particulièrement, saluer l'inauguration, le 16 décembre 2022, par le Vice-Président de la République, de la section Yamoussoukro-Tiébissou de l'autoroute du Nord, longue de 37 km.

Pour toutes les populations ivoiriennes et spécifiquement pour nous habitants de Yamoussoukro, cette importante infrastructure facilitera l'accès au Nord en soulageant les usagers du calvaire lié à l'étroitesse et au mauvais état de l'ancienne voie.

**Chers compatriotes, chers amis de la Côte d'Ivoire,** comment ne pas s'émerveiller face à ces bonds prodigieux de développement ?

**Chers compatriotes, chers amis de la Côte d'Ivoire,** comment ne pas s'émerveiller face à cette embellie que connaît notre pays ?

**Chers compatriotes, chers amis de la Côte d'Ivoire,** comment ne pas s'émerveiller face à l'impressionnant projet de Metro d'Abidjan ?

Au total, dix (10) ans après la fin de son cycle d'instabilité et de violences politiques et militaires, la Côte d'Ivoire, sous la très haute autorité du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a atteint un niveau de développement inespéré dans tous les domaines politiques, sociaux et économiques.

C'est pourquoi, je voudrais ici solennellement inviter tous ceux qui veulent des modèles de développement, à venir à l'école ivoirienne, à l'école d'Alassane OUATTARA, le développeur.

**Oui le Président Alassane OUATTARA est une école,** l'école de la paix et de la stabilité.

**Oui le Président Alassane OUATTARA est une école,** l'école de l'humilité et de la sagesse.

**Oui le Président Alassane OUATTARA est une école,** l'école de la démocratie et de la liberté.

**Oui le Président Alassane OUATTARA est une école,** l'école du développement et du vivre ensemble.

Cette œuvre gigantesque de construction nationale du Président Alassane OUATTARA mérite d'être soutenue et renforcée afin de raffermir davantage les fondements de la société ivoirienne.

**Mesdames et Messieurs ;**  
**Chers collègues ;**

Dans cette perspective, la représentation nationale préconise un meilleur accès des PME et PMI au crédit bancaire.

A cet effet, je voudrais saluer la mise en place par le Gouvernement du Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire, destiné au financement et à l'accompagnement des PME.

Ce dispositif devrait permettre une meilleure structuration du secteur informel dont la prise en compte intégrale sera très bénéfique pour notre économie.

La représentation nationale voudrait également féliciter le Président de la République pour l'habileté, la dextérité et le savoir-faire mis en œuvre dans la gestion économique de notre pays.

Malgré la guerre en Ukraine et la Covid 19, le gouvernement ivoirien a su juguler l'inflation et contenir la dette dans des proportions raisonnables faisant de notre pays la première économie de la sous-région et l'une des plus dynamiques et performantes du monde.

**Chers Ivoiriens,** s'inscrivant dans les pas de Félix Houphouët Boigny, son père spirituel, le Président Alassane OUATTARA, comme tout digne héritier, soucieux d'améliorer l'œuvre de son père, est en train de réaliser, sous nos yeux, le deuxième miracle ivoirien.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;**  
**Mesdames et Messieurs ;**  
**Chers invités ;**

La sous-région ouest africaine fait face depuis quelques années au défi crucial du terrorisme. De surcroît, des bouleversements socio-politiques fréquents intervenus dans plusieurs pays limitrophes, font craindre une instabilité aux frontières de notre pays.

La représentation nationale voudrait réitérer ici, de façon solennelle, son appui total et inconditionnel au Gouvernement dans la lutte contre ce fléau.

La représentation nationale exprime sa solidarité à l'ensemble des forces de défense et de sécurité et particulièrement à nos 46 compatriotes détenus au Mali depuis le 10 juillet 2022.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;**  
**Mesdames et Messieurs ;**

La Côte d'Ivoire, notre pays, connaîtra des élections municipales et régionales au cours de l'année 2023.

Encore une fois, répondant aux exigences du jeu démocratique, les Ivoiriens seront appelés à désigner leurs conseillers municipaux et régionaux qui devront conduire le développement local.

Je voudrais inviter l'ensemble des Ivoiriens, acteurs politiques, société civile, jeunes, femmes à œuvrer pour des élections pacifiques.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;**  
**Chers collègues ;**

Selon **l'article 89 alinéa 1 de la Constitution**, « la durée de la législature est de cinq ans pour chacune des deux chambres. »

L'**alinéa 3 de l'article 90 nouveau** de cette Loi fondamentale précise toutefois que dans

l'impossibilité d'organiser les élections des sénateurs, le Sénat demeure en fonction jusqu'à l'organisation desdites élections.

Il résulte de ces dispositions que notre chambre continuera d'exercer ses missions constitutionnelles jusqu'à ce que les élections sénatoriales soient organisées.

Dans cette perspective, il nous faudra maintenir le même niveau d'exigence et d'excellence que nous avons démontré depuis toutes ces années au service de nos mandants.

De cette façon, nous donnerons aux Ivoiriens des raisons de continuer d'espérer en des lendemains meilleurs.

**Mesdames et messieurs,**  
**Chers collègues,**

Je voudrais clore mon propos, en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances parlementaires, et vous prier de rester disponibles, à l'écoute de notre Institution.

C'est sur ces vœux et cet appel que conformément à l'article 94 nouveau de la Constitution, je déclare close la session ordinaire 2022 du Sénat, tout en vous donnant rendez-vous le **12 avril 2023** pour l'ouverture de la nouvelle session ordinaire.

**Vive la Côte d'Ivoire !!!**  
**Vive le Sénat !!!**

**Je vous remercie !**

**Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO**  
**Président du Sénat de Côte d'Ivoire**



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

## PHOTOTHEQUE

## Session extraordinaire 2022 – Du 14 février au 07 mars 2022



## Ouverture de la session ordinaire 2022 - mardi 12 avril 2022



## Le Parlement réuni en Congrès - 19 avril 2022



## Les séances d'information parlementaire





## Examen du projet de loi de finances portant Budget de l'année 2023

(Les membres du Gouvernement devant la CAEF du 13 au 16 décembre 2022)



M. Moïse KOUMOUE K.  
Président de la Commission  
des Affaires Economique et  
Financières du Sénat



M. Moussa SANGOGO  
Ministre du Budget et du  
Portefeuille de l'Etat



Mme Kandia K. CAMARA  
Ministre d'Etat, Ministre des  
Affaires Etrangères, de  
l'Intégration Africaine et de la  
Diaspora  
(représentée par M. Léon KACOU  
ADOM)



M. Téné Birahima OUATTARA  
Ministre d'Etat, Ministre de la  
Défense



M. Kobenan Kouassi  
ADJOUMANI  
Ministre d'Etat, Ministre de  
l'Agriculture et du  
Développement Rural



Gal. Vagondo DIOMANDE  
Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité



M. Sansan KAMBILE  
Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et des Droits de l'Homme



M. Adama COULIBALY  
Ministre de l'Economie et des  
Finances  
(représenté par Monsieur  
Moussa SANOGO)



M. Adama DIAWARA  
Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique



Mme Mariatou KONE  
Ministre de l'Education  
 Nationale et de  
 l'Alphabétisation



M. Koffi N'GUESSAN  
Ministre de l'Enseignement  
Technique, de la Formation  
 Professionnelle et de  
 l'Apprentissage



Mme Nialé KABA  
Ministre du Plan et du  
 Développement



Mme Anne Désirée OULOTO  
Ministre de la Fonction  
Publique et de la  
Modernisation de  
l'Administration



M. Pierre DIMBA  
Ministre de la Santé, de  
l'Hygiène Publique et de la  
 Couverture Maladie  
 Universelle



M. Bertin Kouadio KONAN  
Ministre de la Réconciliation et de  
 la Cohésion Nationale



M. Adama KAMARA  
Ministre de l'Emploi et de la  
 Protection Sociale



M. Souleymane  
DIARRASSOUBA  
Ministre du Commerce, de  
 l'Industrie et de la  
 Promotion des PME  
(représenté par Monsieur  
 Moussa SANOGO)



Mme Myss Belmonde DOGO  
Ministre de la Solidarité et  
 de la Lutte Contre la  
 Pauvreté



Mme Françoise REMARK  
Ministre de la Culture et de la  
 Francophonie



M. Mamadou TOURE  
Ministre de la Promotion de la  
 Jeunesse, de l'Insertion  
 Professionnelle et du Service  
 Civique, Porte-Parole adjoint  
 du Gouvernement



M. Amadou COULIBALY  
Ministre de la  
 Communication et de  
 l'Economie Numérique,  
 Porte-Parole du  
 Gouvernement



M. Paulin Claude DANHO  
Ministre des Sports



Mme. Nassénéba TOURE  
Ministre de la Femme, de la  
 Famille et de l'Enfant



M. Fofana SIANDOU  
Ministre du Tourisme



M. Jean-Luc ASSI  
Ministre de l'Environnement  
et du Développement  
Durable  
(représenté par Monsieur  
Pierre DIMBA)



M. Laurent TCHAGBA  
Ministre des Eaux et Forêts



M. Epiphane ZORO BI BALLO  
Ministre de la Promotion de la  
Bonne Gouvernance et de la Lutte  
contre la Corruption



M. Amédé Koffi KOUAKOU  
Ministre de l'Equipement et  
de l'Entretien Routier



M. Bruno Nabagné KONE  
Ministre de la Construction,  
du Logement et de  
l'Urbanisme



M. Amadou KONE  
Ministre des Transports



M. Mamadou SANGAFOWA  
COULIBALY  
Ministre des Mines, du Pétrole et  
de l'Energie  
(représenté par Monsieur Koffi  
N'GUESSAN)



M. Sidi Tiémoko TOURE  
Ministre des Ressources  
Animales et Halieutiques  
(représenté par Monsieur  
Laurent TCHAGBA)

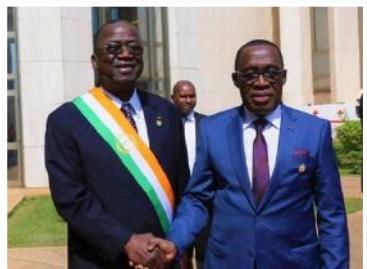


M. Bouaké FOFANA  
Ministre de l'hydraulique, de  
l'Assainissement et de la  
Salubrité  
(représenté par Monsieur  
Amédé Koffi KOUAKOU)



M. Léon KACOU ADOM  
Ministre Délégué auprès du  
Ministre d'Etat, Ministre des  
Affaires Etrangères, de  
l'Intégration Africaine et de la  
Diaspora

## Clôture de la session ordinaire 2022 – jeudi 22 décembre 2022





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**SÉNAT**



Site Officiel du Sénat de Côte d'Ivoire

**Rapport annuel d'activités 2022**